



Vous êtes en arrêt de travail prolongé et vous vous posez des questions ?

Le Service social de l'Assurance Maladie peut vous accompagner pendant votre arrêt :

Pour préparer le retour : maintien dans votre emploi, un changement de poste ou une réorientation professionnelle si besoin.

Pour vous informer sur vos droits (prévoyance...).

Prenez rendez-vous avec l'assistant social le plus proche de chez vous en contactant le 36 46*

**service gratuit+ prix appel local*